



AERO-CLUB HISPANO SUIZA

Pontoise, le 24 juin 2004

NOTE

OBJET Fin de validité des licences FCL

Les premières **licences FCL** ont été délivrées à compter de l'année 2000 ; comme ce document a une **durée de validité de 5 ans** : cela veut dire que les premières licences délivrées expirent courant 2005

J'invite donc les détenteurs d'une licence FCL a bien noter cette date et de ne pas se focaliser uniquement sur les dates de fin de validité des qualifications mentionnées sur cette licence.

Afin de ne pas se retrouver avec une licence périmée, je préconise de **demande systématiquement au District aéronautique l'émission d'une nouvelle licence dès lors que l'une de vos qualifications a une date de validité qui va au-delà de celle de la licence elle-même.**

Exemple : Votre licence est valide jusqu'au **14/08/2005** mais vous venez de proroger votre **SEP** jusqu'au **30/06/2006** : **demande dès à présent l'émission d'une nouvelle licence**

Roger COATMEUR

Destinataires : AFFICHAGE CLUB Copies : FIACHS